

Fiche d'inscription 2026 - 2027

à remettre impérativement à l'inscription avec le règlement pour l'année entière et les documents demandés

NOM Prénom (danseur) :

Date de naissance

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° de téléphone (danseur) :

Email (danseur) :

Responsables : Nom Prénom :

tel :

Email :

Nom Prénom :

tel :

Email :

Cours suivis :

(Lieu de cours : **La Hune** / Chantejeau)

Eveil et initiation avec Florence Salvetti

- Eveil : Samedi 10h30 / 11h15 ☐

- Initiation : Samedi 11h15 / 12h15 ☐

Classique avec Karine Brigeon

- Mardi 17h45 / 19h15 ☐

- Mardi 19h15 / 20h45 ☐

- Mercredi 16h30 / 17h30 ☐

- Mercredi 17h30 / 18h45 ☐

- Mercredi 18h45 / 20h15 ☐

Hip-hop / Danse urbaine avec Tanya Brigeon

- Lundi 17h00 / 18h00 ☐

- Lundi 18h00 / 19h00 ☐

- Lundi : 19h10 / 20h30 ☐

- Mardi 17h30 / 18h30 ☐

- Mardi 18h30 / 19h30 ☐

- Mardi : 19h30 / 20h30 ☐

Modern'jazz avec Karine Brigeon

- Lundi 19h00 / 20h30 ☐

- Lundi : 20h30 / 22h00 ☐

- Mardi : 21h / 22h30 ☐

- Mercredi 14h45 / 16h15 ☐

- Jeudi : 18h45 / 20h15 ☐

Hip-hop ado et Afro avec Ekué Bass

- Ados : Mercredi 18h30 / 19h30 ☐

- Adultes : Mercredi : 19h30 / 20h30 ☐

Contemporain adulte avec Bénédicte Périody

- Lundi 20h30 / 22h00 ☐

PAIEMENT: Adhésion annuelle aux JAD (Frais de fonctionnement /assurance/ photos / vidéos) : 35 € pour l'année

Montant à régler pour les cours en fonction du nombre de cours suivis, et de la durée du cours :

• **Cours d'une heure et moins :**

- 1 cours par semaine : 195 € ☐ (3 x 65 €)
- 2 cours par semaine : 285 € ☐ (3 x 95 €)
- 3 cours par semaine : 360 € ☐ (3 x 120 €)

• **Au moins un cours de plus d'1h dans la semaine**

- 1 cours par semaine : 210€ ☐ (3 x 70 €)
- 2 cours par semaine : 300€ ☐ (3 x 100 €)
- 3 cours par semaine : 375 € ☐ (3 x 125 €)

Le règlement de l'année est dû à l'inscription -

Montant total (adhésion + cotisations /cours) : €

Nous vous offrons la possibilité de régler en 3 fois

- **1er versement** (avec l'adhésion de 35 €) : € ☐

Les 3 chèques doivent être remis à l'inscription

- **2ème versement** (chèque présenté en janvier 2027) : € ☐

Chèques établis à l'ordre des JAD (Jeunes Amis de la Danse)

- **3ème versement** (chèque présenté en avril 2027) : € ☐

Nom de l'émetteur des chèques : *Noter le nom du danseur au dos des chèques*

Autre mode de règlement : - **Chèques ANCV** : €

- **Pass-Sport** : € joindre le document au nom de l'élève justifiant du droit avec le code

Si Cours suivis dans une autre section JAD :

FONTAINE ☐

JAD Les Roches ☐

JAD Mignaloux ☐

Précisez le ou les cours suivis, jour, professeur(s) :

Adhésion annuelle à régler à JAD St Benoit si paiement des cours effectué à une autre section : 25 € ☐

(Les cours sont à payer à l'association dans laquelle il y a le plus de cours pris , ou là où le temps de cours est plus long ;
sinon c'est à l'association dans laquelle l'activité a été débutée)

A joindre à cette fiche complétée et accompagnée du règlement :

- ☐ Une attestation de non-contre-indication à la pratique de la danse ou un certificat médical (ou décharge médicale)
- ☐ Une attestation d'assurance responsabilité civile.

DROIT A L'IMAGE :

J'autorise une éventuelle utilisation de photos ou images de danse (cours-spectacles) où le danseur pourrait apparaître, aux seules fins de parution possible dans la presse ou autres supports (exposition de photos, affiches, bulletin municipal, site internet des JAD, réseaux sociaux des JAD, film du spectacle, photo de groupe ...) **oui** ☐ **non** ☐

REGLEMENT INTERIEUR :

Je soussigné,

responsable de l'enfant (*danseur mineur*)

certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur des JAD (*document joint/ site internet*) et en accepte les conditions.

A , le

Signature,
Précédée de la mention « lu et approuvé »